REGLEMENT

TRAIL/RANDONNEE

LA MORIENVALOISE

1. Organisateurs

La Morienvaloise est une manifestation sportive organisée par le CDLM (Culture Détente Loisir Morienvalois) (association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment par mail à l'adresse cdlm60127@gmail.com ou par téléphone au 0624639289

2. Date, horaires et circuits

La Morienvaloise aura lieu le Dimanche 6 septembre 2025 à Morienval (60127). Elle est composée de trois courses adultes (+15 ans sauf 21 km +17 ans), d'une course enfants (9-14 ans) et d'une randonnée.

- Un Trail de **12 km** sur chemin et forêt. Circuit moyen : départ à 10h15 (un ravitaillement en cours et un à l'arrivée)
- Un Trail de **7 km** sur chemin et forêt. Circuit facile mais avec environ 120m de D+ : départ à 10h20 (un ravitaillement à l'arrivée)
- Un Trail de **21 km** sur chemin et forêt. Circuit moyen. départ 10h00 (un ravitaillement en cours et un à l'arrivée)
- Une course enfant de **2 km** sur route et forêt : départ 10h30
- Une randonnée marche de **10 km** sur chemin et forêt non chronométrée mais avec dossards (ravitaillement à l'arrivée), départ 10h25

Il est à noter que certaines portions de route goudronnées sont susceptibles d'être courues (traversées, jonction de chemins, départ / arrivée, …), mais seront minoritaires.
Le retrait des dossards se fera le jour même le 07/09/2025 de 08h00 à 09h45 au niveau du village départ/arrivée chemin des grands jardins 60127 Morienval (à côté de l'école). Le départ de l'ensemble des participants sera donné au parking de l'école en bas du village pour toute les courses. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant non plié et visible, ceci pendant toute la durée de la course. Merci de ne pas détériorer le dossard car il sera réutilisé par soucis écologique.

3. Condition d'inscription

4. Catégories d'âge

- Le 21 km est ouvert uniquement aux adultes de +17 ans.
- Le 12 km est ouvert à partir de la catégorie "Cadets' (plus de 15 ans).
- Le 7 km est ouvert à partir de la catégorie "Cadets" (plus de 15 ans).
- Le 2 km est ouvert à partir de 9 ans et jusqu'à 14 ans inclus.
- La randonnée est ouverte à tous.

5. Mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire à La Morienvaloise 7 km, 12 km à condition qu'ils aient plus de 15 ans révolu le jour de la course. Pour le 21 km, plus de 17 ans révolu le jour de la course. Pour les 09-14ans, le circuit 2 km est adapté. Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription.

6. Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation **OBLIGATOIRE** :

- **Soit d'une licence sportive FFA**
- **Soit d'un Parcours de Prévention Santé (PPS) valide.**
 Lien internet : https://pps.athle.fr/

Pour les mineurs, soit un numéro de licence FFA, soit une autorisation parentale.

- **AUCUN AUTRE DOCUMENT NE SERA ACCEPTE**
- **PAS DE DOCUMENTS NECESSAIRES POUR LA MARCHE**

7. Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne via le site Adeorun.com jusqu'au jeudi 03/09/2026 à minuit.

Les inscriptions pourront en dernier recours (**mais à ne pas privilégier**) s'effectuer le dimanche matin de 8h à 9h45 sur place.

8. Tarifs

- Le 21 km : **20 euros**
- Le 12 km : **13 euros**
- Le 7 km : **8 euros**
- Le 2 km enfant : **3 euros**
- La randonnée 10km : **10 euros**

9. Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

10. Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, Parcours Prévention Santé / licence FFA du remplaçant.

11. Assurances

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de AXA pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un

mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

12. Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, et une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances, personnels médicaux, motos, quads, civières…). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

13. Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société Adéochrono via des transducteurs électroniques intégrés au dossard. Le logiciel de chronométrage est RACERESULT. Le port d'un transducteur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent. **En cas de non restitution du dossard à l'arrivée, le dossard sera facturé 10 euros au coureur.**

14. Classement et récompenses

- **Le 21 km** : les 3 premiers au scratch, en hommes et en femme. Récompenses prévues
- **Le 12 km** : les 3 premiers au scratch, en homme et en femme. Récompenses prévues
- **Le 7 km** : les 3 premiers au scratch, en homme et en femme. Récompenses prévues
- **Le 2km enfant** : les 3 premiers au scratch, garçon et fille. Récompenses prévues.
- **Randonnée 10km** : pas de classement

Une médaille finisher sera distribuée sur la ligne d'arrivée à chaque coureur et randonneur terminant l'épreuve. Les classements seront diffusés au choix : le soir même sur le site de la course, via SMS (option payante sur le site d'inscription), ou encore disponibles via une application sur place.

15. Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

16. Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

17. Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure ou intempéries conséquentes (tempêtes, …) Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.